



**VIVRE EN VILLE**  
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS  
POUR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN  
RURAL ET VILLAGEOIS VIABLE

**Communiqué de presse**

Pour diffusion immédiate

## **Optimiser l'occupation et la vitalité des territoires par l'aménagement et l'urbanisme**

*Mémoire de Vivre en Ville sur le projet de loi n° 34,  
Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*

**Québec, le 15 février 2012** – La Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale termine aujourd'hui ses consultations sur le projet de loi sur l'occupation et la vitalité des territoires. Pour Vivre en Ville, dont le mémoire a été déposé auprès de la Commission, l'aménagement et l'urbanisme sont incontournables pour optimiser l'occupation et la vitalité des territoires.

« La mise en valeur et la vitalité des territoires sont actuellement menacées par la persistance de mauvaises pratiques d'aménagement. Nous dilapidons le territoire agricole, et nous reproduisons partout des développements de trop faible densité qui entraînent des coûts majeurs en infrastructures publiques », s'alarme Alexandre Turgeon, président exécutif de Vivre en Ville.

Par ce mémoire, Vivre en Ville souhaite appuyer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans sa démarche. Vivre en Ville est notamment d'avis que le gouvernement du Québec doit s'attaquer fermement aux principaux enjeux que constituent l'étalement urbain et la dévitalisation des noyaux urbains et villageois, en misant sur des pratiques durables d'aménagement et d'urbanisme. Déterminant l'utilisation optimale, rationnelle et économe du territoire, les bonnes pratiques d'aménagement et d'urbanisme, tant à l'échelle d'une MRC qu'à celle d'un quartier, peuvent assurer la qualité des milieux de vie et leur attrait.

Vivre en Ville rappelle l'importance que joue la planification de l'aménagement dans une logique d'optimisation des investissements publics, notamment en matière d'infrastructures. « Nous n'avons pas les moyens à la fois de soutenir l'étalement urbain, un mode de développement très consommateur de ressources, et en même temps d'investir pour soutenir la revitalisation des villages et noyaux urbains », souligne Alexandre Turgeon. « En mettant fin à l'étalement urbain, nous optimiserons l'utilisation des infrastructures publiques et ferons d'importantes économies ».

La protection du territoire agricole fait aussi l'objet de recommandations particulières, étant donné son importance dans le dynamisme des régions. Cet objectif rejoint celui de mettre fin à l'étalement urbain, puisque la consolidation des périmètres d'urbanisation existants contribuera à maintenir l'intégrité du territoire et la pérennité des activités agricoles. Finalement, Vivre en Ville recommande que la localisation des activités, et en particulier celle des services publics, soit réfléchi dans l'optique d'assurer leur accessibilité à tous et de manière à favoriser la mobilité durable.

- 30 -

Renseignements :  
Alexandre Turgeon  
418.655.0592

Le mémoire de Vivre en Ville disponible en ligne au [www.vivreenville.org](http://www.vivreenville.org)

### **SIÈGE SOCIAL**

CENTRE CULTURE  
ET ENVIRONNEMENT  
FRÉDÉRIC BACK  
870, AVENUE DE SALABERRY  
BUREAU 311  
QUÉBEC (QUÉBEC) G1R 2T9

TÉLÉPHONE : 418 522-0011  
TÉLÉCOPIEUR : 418 524-4112  
info@vivreenville.org  
www.vivreenville.org

### **BUREAU MONTRÉAL**

MAISON DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE  
50, RUE SAINTE-CATHERINE O.  
BUREAU 480  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H2X 3V4

### **BUREAU GATINEAU**

177, PROMENADE DU PORTAGE  
3<sup>e</sup> ÉTAGE  
GATINEAU (QUÉBEC)  
J8X 2K4